

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

ARRET DES  
COMPTES F-LEX

Séance du 11 mars 2022

N° BU2022-05

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 12

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars à douze heures,  
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse  
sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,  
Président,

Convocation du : 04 mars 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Sébastien JAVOGUES – M. Marin GAILLARD –  
M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET –  
Mme Aurélie CHARILLON – M. Stéphane VALLI – Mme  
Chrystelle BEURRIER - Mme Carole VINCENT –  
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Claude GEORGET

- Délégués excusés :

M. Philippe MONET – Mme Catherine BRUN –  
Mme Nadine PERINET — M. Christophe ARMINJON

## ARRET DES COMPTES F-LEX

En 2017, alors que les travaux du Léman Express avançaient dans les temps programmés, les élus en charge de la culture, lors d'une rencontre entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des Communes Genevoises (ACG), ont souhaité organiser un grand événement autour de ce tout nouveau réseau ferroviaire qui réunira les deux pays dans les années à venir.

L'appropriation du Léman Express par les habitants du Grand Genève constitue un véritable enjeu puisqu'il participe à la construction de l'identité du territoire. C'est donc dans cette perspective que cet événement culturel et festif avait été pensé pour investir 9 gares - dont les 6 nouvelles gares suisses et françaises : Lancy-Pont-Rouge, Genève-Champel, Chêne Bourg, Genève-Eaux-vives, Annemasse, La Roche sur Foron, Bonneville, Thonon-les-Bains et Bellegarde sur Valserine.

Le Festival du Léman Express devait être un événement populaire invitant les publics à circuler sur le réseau ferroviaire franco-suisse à la découverte de représentations artistiques itinérantes et participatives. Les dates retenues étaient les 25 et 26 avril 2020.

## Cadre administratif et financier

Pour assurer le portage financier et politique de cet événement le Pôle métropolitain et l'Association des communes genevoises ont sollicité le GLCT Grand Genève (par courrier du 21 novembre 2017). Le Bureau du GLCT Grand Genève, lors de sa séance du 6 février 2018, a validé le principe d'un portage juridique et administratif de ce projet par le GLCT.

Les porteurs du projet, c'est-à-dire le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Association des Communes Genevoises, ont alors pris des engagements financiers et ont souhaité qu'ils soient consacrés aux prestations artistiques du projet, soucieux de donner une ligne artistique et une base solide à ce projet. Ils confient donc à Château Rouge et la Comédie de Genève, la conception de cet événement ainsi que la recherche de compagnies artistiques. La Ville de Lancy s'est également joint à la démarche, à la fois comme relais des communes genevoises intéressées par le projet mais aussi comme commune porteuse du projet.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet de manifestation, un Comité de pilotage « F-LEX » s'est mis en place réunissant des élus représentant les trois entités publiques, les deux organisations culturelles, des représentants des villes de Genève et Carouge, et de Lémanis.

Parallèlement, la Fondation Wilsdorf, sollicitée pour soutenir l'organisation de l'évènement confiée à Château-Rouge et la Comédie de Genève, a alloué en 2019 une aide de 30 000 CHF.

Enfin, le GLCT Grand Genève s'est engagé, de son côté, à prendre en charge financièrement les frais liés à la communication, fixant un plafond maximum de dépenses de 60 000 CHF.

Or, un mois avant la date prévue, le contexte sanitaire du printemps 2020 a contraint à un report. Les contrats artistiques étaient signés et engagés, les supports de communication annonçant l'évènement avaient commencé à être diffusés, l'évènement était prêt à être réalisé. Au regard du contexte, les élus ont décidé de le reporter d'une année, pour les 12 et 13 juin 2021.

Au mois d'avril 2021, malgré un horizon encourageant pour la tenue de manifestations culturelles, la programmation artistique de F-LEX, avec plus de la moitié des propositions artistiques invitant à la circulation des publics autour des gares et dans les trains, s'est avérée incompatible avec les restrictions sanitaires qui exigeaient notamment la délimitation stricte des espaces de jeux et des spectacles "assis", mesures qui seraient toujours en vigueur au mois de juin 2021.

Le 18 mai 2021, soit un mois avant l'évènement, toujours au regard du contexte sanitaire, l'annulation définitive du festival du Léman Express a été annoncée par le COPIL F-LEX.

## Détail du Budget

Suite à l'annulation de l'évènement, tous les contrats passés avec les compagnies ont été toutefois honorés.

### **Budget global de l'évènement**

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS CHF
<b>Coordination et frais artistiques</b>	148 115
<b>Communication</b>	56 467
<b>COUT TOTAL DE L'EVENEMENT</b>	<b>204 582</b>

### **Détail des dépenses réalisées**

NATURE DES DEPENSES	MONTANT DES DEPENSES CHF
Cachet des artistes	126 950
Frais approche artistes	3 247
Droits d'auteurs	2 350
<b>Total budget artistique</b>	<b>132 547</b>
<b>Coordination (quote-part)</b>	<b>7 213</b>
Salaires techniques	7 027
Communication	458
Voyages artistes & participants	870
<b>Total hors artistique</b>	<b>15 568</b>
<b>Total</b>	<b>148 115</b>
<b>Dont dépenses portées par Château-Rouge</b>	<b>127 371</b>
<b>Dont dépenses portées la Comédie de Genève</b>	<b>20 744</b>

Pour information : le département de la Haute-Savoie a versé en direct à Château Rouge un montant de **16 350 CHF**, correspondant à un appui pour la coordination du projet.

### Recettes

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT DES RECETTES CHF
GLCT	<b>56 467,32</b>

### Engagements des partenaires financiers

PORTEURS DU PROJET	MONTANT DES ENGAGEMENTS CHF	% sur le montant total
Pôle métropolitain du Genevois français	150 000	40
Association des Communes Genevoises	77 650	21
Communes Genevoises (via Lancy)	117 800	31
Fondation privée suisse Wilsdorf	30 000	8
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>375 450</b>	<b>100</b>

### Bilan financier

#### ➤ pour les 2 établissements culturels

Les deux établissements culturels ont perçu, de la part du GLCT, des subventions pour un montant total de 273 735 CHF et ont réalisé des dépenses pour un montant de 148 115 CHF.

PRESTATAIRES	SUBVENTIONS RECUES CHF	MONTANT DES DEPENSES CHF	MONTANT DES REMBOURSEMENTS A HONORER AUPRES DU GLCT
Château Rouge	136 867,50	127 371	9 496
La Comédie	136 867,50	20 744	116 124
<b>Total</b>	<b>273 735,00</b>	<b>148 115</b>	<b>125 620</b>

#### ➤ Bilan financier pour les porteurs : Pôle métropolitain, ACG, ville de Lancy et pour la Fondation Wilsdorf

	ENGAGEMENTS FINANCIERS CHF	%	MONTANT DE PARTICIPATIONS FINANCIERES REELEMENT VERSEES CHF	DEPENSES REELLES PRORATISEES CHF	MONTANT A REVERSER PAR LE GLCT CHF
Pôle métropolitain du Genevois français	150 000	40	121 567	59 246	62 321
Association des Communes Genevoises	77 650	21	77 650	31 104	46 546
Communes Genevoises (via Lancy)	117 800	31	117 800	45 916	71 884
Fondation privée Wilsdorf Suisse	30 000	8	30 000	11 849	18 151
<b>TOTAL PORTEURS</b>	<b>375 450</b>	<b>100</b>	<b>347 017</b>	<b>148 115</b>	<b>198 902</b>

Au final, le GLCT remboursera :

- **Le Pôle métropolitain du Genevois français à hauteur de 62 321 CHF ;**
- **L'ACG à hauteur de 46 546 CHF ;**
- **La ville de Lancy à hauteur de 71 884 CHF ;**
- **La fondation Wilsdorf à hauteur de 18 151 CHF** (sur accord avec la fondation, remboursement effectué au prorata des dépenses réalisées).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du montant de remboursement du GLCT Grand Genève au Pôle métropolitain suite à l'annulation de l'évènement F-LEX, pour un montant de 62 321 CHF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce remboursement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture  
d'Annecy le 25/03/22  
Publié ou notifié le 25/03/22

Le Président,  
Christian DUPESSEY

